

## Téléassistance amapa

32 avenue de la liberté - 57050 LE BAN SAINT MARTIN

Tél. : 03 87 31 72 72

mail : [teleassistance@amapa.fr](mailto:teleassistance@amapa.fr)



Mairie de KERLING-LÈS-SIERCK

Monsieur le Maire

HIRTZ Jean-Michel

23 rue Principale

57480 KERLING-LÈS-SIERCK

LE BAN SAINT MARTIN, le 21 mars 2019

### Objet : Partenariat téléassistance amapa

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des missions d'action générale de prévention et de développement social portées par votre commune, vos équipes sont amenées à **orienter les personnes âgées et fragiles de votre territoire vers des services d'aide à domicile** qui peuvent leur apporter du soutien dans leurs gestes du quotidien.

Acteur majeur de la filière autonomie en France, amapa, marque médico-sociale du groupe DocteGestio, s'engage pour la préservation de l'autonomie et de la sécurité des personnes âgées en leur proposant une gamme de services : **ménage/ repassage, sorties, courses et repas, aide à la toilette, lever/coucher et habillage, garde malade** (services disponibles selon territoire).

En complément, amapa propose un dispositif de **Téléassistance rassurant** pour les proches qui s'inquiètent pour un parent isolé et **sécurisant** pour une personne vivant seule à domicile. Celle-ci peut appeler **24h/24 et 7j/7** et demander de l'aide en cas de chute, malaise ou intrusion par exemple. Accessible dès **18€/mois\***, la téléassistance amapa compte parmi les dispositifs **les moins chers du marché** (à prestation équivalente). Dans un contexte de tensions sur la question du pouvoir d'achat des seniors, cet engagement tarifaire est prioritaire pour amapa.

**Nous proposons aux collectivités un partenariat** pour mettre ce service à la disposition du plus grand nombre de personnes âgées ou isolées. A vos côtés, et grâce à ce dispositif **simple d'utilisation, installé en 5 minutes et d'une grande fiabilité**, nous contribuons à garantir la sécurité des personnes fragiles de votre commune et à lutter contre leur isolement social. Nous avons ainsi déjà mis en place plusieurs conventions avec des collectivités locales qui, pour leurs habitants qui le nécessitent, prennent en charge tout ou partie des frais d'installation ou de l'abonnement mensuel à notre service de téléassistance. Elles contribuent ainsi à améliorer le confort, la sécurité et le **bien-être à domicile** des personnes âgées de leur territoire.

Nous vous joignons une brochure présentant notre service de Téléassistance. Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples informations sur ce **partenariat**.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos plus sincères et respectueuses salutations.

Aline DEMMER  
Responsable Téléassistance

**06 11 79 65 70**

[aline.demmer@amapa.fr](mailto:aline.demmer@amapa.fr)

### P.J. : Brochure Téléassistance amapa

\* Ce tarif est applicable pour toute nouvelle souscription et correspond au coût d'abonnement mensuel, hors frais de mise en service (40€ TTC) et autres options complémentaires contractées (médaillon supplémentaire, détecteur de chute ...).